

Reclassement et outplacement : prévoir l'après- licenciement de vos salariés

Qu'est ce que l'outplacement?

L'outplacement est un service que l'entreprise offre à un salarié dont elle a décidé de se séparer. A la demande de l'employeur, un cabinet extérieur prend en charge l'accompagnement du salarié dans sa recherche d'emploi. L'objectif étant que celui-ci retrouve par lui-même une place ailleurs le plus rapidement possible. Cette aide à la recherche d'emploi prise en charge financièrement par l'employeur (15 à 20 % de la rémunération brute annuelle du salarié) se décompose en plusieurs étapes : un bilan de compétence, un soutien actif à la recherche d'un emploi, un entraînement aux entretiens d'embauche à l'aide de jeux de rôle.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres. L'outplacement a le vent en poupe. Les cabinets d'outplacement ont vu leur activité progresser de 15 à 30 % en 2002.

Comment expliquer ce phénomène?

La morosité de la conjoncture économique avec la multiplication des plans sociaux (1061 plans sociaux en 2002 et plus attendus en 2003) explique notamment la montée des missions d'accompagnement dans le cadre de licenciement collectif.

Autre explication : jusqu'à l'entrée en vigueur du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi) en juillet 2001, l'ANPE mettait en place des Unités Techniques de Reclassement (UTR) qui accompagnaient les salariés licenciés pendant une durée de 6 mois. Ces UTR ayant été supprimées, les cabinets privés ont pris le relais pour ce type de mission.

Désormais les missions d'outplacement ne concernent plus uniquement les cadres dirigeants ou les seniors ayant 20 ans de carrière professionnelle. L'outplacement s'est démocratisé pour s'adresser à l'ensemble des salariés victimes de plans sociaux. Les entreprises ont pris conscience de la dureté du marché de l'emploi et souhaitent venir en aide à leurs anciens salariés. Elles veulent également préserver leur image de marque vis à vis du marché de l'emploi, car ils prennent conscience de l'impact négatif des plans sociaux.

De plus l'outplacement fait de plus en plus souvent partie des golden parachutes que le salarié négocie lors de son embauche. Si bien que de nouveaux profils plus jeunes deviennent clients des cabinets d'outplacement. Le public rajeunissant, les cabinets proposent des prestations à la carte pour satisfaire cette nouvelle clientèle.

L'outplacement, quels résultats?

Le groupe BPI a conduit une étude réalisée à l'échelle nationale auprès des candidats suivis par les cabinets BPI et Leroy consultants entre janvier 2000 et mars 2001. Au bout de 10 mois de mission près de 87 % des "outplacés" ont retrouvé un emploi et 73 % ont obtenu un CDI lors de leur reclassement. Le principal vecteur utilisé pour retrouver un travail est le marché caché, c'est à dire le réseau professionnel ou personnel, les candidatures spontanées. Ce sont les PME de moins de 50 salariés qui jouent le rôle le plus actif en matière de reclassement, ce qui pose des problèmes de baisse de salaire aux candidats. Cependant 4 reclassés sur 5 se disent très satisfaits de leur nouvel emploi. L'apport principal d'un accompagnement est le soutien psychologique qui permet aux personnes de regagner de la confiance en elles.

Tous les professionnels s'accordent à dire que les bons résultats de l'outplacement dépendent aussi de l'implication personnelle du salarié. Celle-ci est fondamentale, l'outplacement doit être considéré comme un travail à temps plein pour le salarié.

Une ombre au tableau : l'outplacement n'a pas encore conquis ces lettres de noblesse pour la population non cadre. Serait-il réservé à une élite ??

Sources et bibliographie

"Les cabinets d'outplacement échappent à la crise"- Le Monde Economie du 1^{er} avril 2003

Les bons plans des plans sociaux"- L'Expansion du 26 février 2003

"Outplacement: 64% des licenciés embauchés en moins de six mois"- Entreprise et Carrières n°636 du 17 septembre 2002

"Reclassement: que sont devenus les salariés licenciés?"- Entreprise et Carrières n°622 du 21 mai 2002

"L'outplacement prend un coup de jeune"- Entreprise et Carrières n°610 du 19 février 2002

"Licenciés? Non, outplacés!" enquête de l'AJIS (ajis.asso.fr/articleprix001.htm)